



Séminaire sur la Responsabilité sociale des entreprises dans l'espace francophone Rabat – 28-29 février et 1^{er} mars 2008

L'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme organise, avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le premier séminaire associant les différents types de parties prenantes de l'espace francophone concernées par la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Il mettra l'accent sur la question du respect des droits de l'Homme.

1. Eléments de contexte

- La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) apparaît depuis quelques temps comme un **enjeu majeur des relations internationales**, conséquence du fait qu'un acteur clé de la mondialisation, l'entreprise, s'affirme comme un producteur de normes de plus en plus important. Trois dimensions sont généralement mises en avant : l'environnement, l'organisation interne de l'entreprise ainsi que ses relations avec ses partenaires (qualité et transparence du management et de la relation aux actionnaires et à la clientèle) et les relations sociales¹. A cette trilogie, la France milite activement pour que soit ajoutée la dimension du respect du droit international des droits de l'Homme et sa mise en œuvre exigeante.

- Jusqu'à présent, **les normes internationales concernant proprement la RSE ont émané principalement d'initiatives anglo-saxonnes**, provenant d'entreprises et de gouvernements, et ont été conçues à partir de concepts juridiques et de management anglo-saxons.

Ces normes consistent majoritairement en des codes de conduite dits volontaires ou des principes directeurs facultatifs mais dont l'exigibilité croissante (par les institutions financières, les entreprises et les entreprises donneurs d'ordre notamment) leur donne un caractère de plus en plus obligatoire. D'où des risques de distorsion de concurrence pour les entreprises de l'espace francophone qui n'ont pas été associées à leur élaboration.

- On constate heureusement l'émergence de nouvelles initiatives plus proches des concepts du droit continental ou romano-germanique parce qu'elles privilégient le contrat par rapport à l'acte d'autorité managériale, et plus conformes à l'esprit de dialogue social qui caractérise le monde francophone, les « accords-cadres » conclus entre groupes industriels et syndicats mondiaux de branche, les labels définis de façon partenariale ou des normes de processus associant à leur conception de nombreuses parties prenantes (ex : ISO 26 000).

- **Différentes institutions internationales s'intéressent au sujet** : l'OCDE, l'OIT, l'Union Européenne et le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. Parmi les initiatives récentes, l'OCDE a adopté en 2006 des principes directeurs sur les infrastructures faisant référence au droit des droits de l'Homme. De même, le G8 a pris trois décisions concrètes lors du sommet de juin 2007 à Heiligendamm (rapport annuel des entreprises cotées en bourse, compilation des principes et bonnes pratiques et invitation adressée à l'OMC de prendre en compte les normes sociales

¹ Le Livre vert de l'Union européenne sur ce sujet propose pour définition : « *L'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et à leurs relations avec toutes les parties prenantes internes et externes (actionnaires, personnels, clients, fournisseurs et partenaires, collectivités humaines...), et ce, afin de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables et d'investir dans le capital humain et l'environnement.* »

fondamentales de l'OIT parmi les normes de régulation de la mondialisation). Ces deux initiatives ont été largement développées sous influence française. Enfin, le Parlement Européen a adopté, le 13 mars 2007, une résolution sur la RSE encourageant les entreprises à incorporer les normes et les principes reconnus internationalement et préconisant plusieurs initiatives pour que l'Union Européenne soit un pôle d'excellence pour la RSE : un médiateur européen pour la RSE ; développement d'*accords cadres internationaux et européens* ; dispositif de contrôle et de vérification indépendant.

- Les **enjeux** posés par la RSE en général et plus particulièrement la reconnaissance des droits de l'Homme dans ce cadre apparaissent triples : **économiques** (risques de distorsion de concurrence, coûts de la mise en pratique des règles, marché de la certification, délocalisations, etc.), **juridiques** (nature des normes à mettre en œuvre, rôle respectif du droit public et des engagements volontaires, responsabilité partagée entre Etats et acteurs privés) et, finalement, **politiques** (la défense et la promotion d'un modèle de société faisant place au dialogue social, la régulation de la mondialisation).

Ce premier séminaire réunissant entreprises, syndicats, ONG, experts et Etats constituera une étape importante dans l'**affirmation d'une vision de la gouvernance mondiale où les droits de l'Homme doivent être un socle commun** aux pays francophones pour identifier problèmes et perspectives d'action.

2. Le séminaire

- Le Conseil consultatif des droits de l'homme du Maroc, qui préside actuellement le réseau des Institutions Nationales des Droits de l'Homme francophones (AFCNDH), est coorganisateur du séminaire avec cette dernière, soutenu par l'OIF et les gouvernements marocains et français. La manifestation se déroulera à **Rabat**.

- **Participeront des gouvernements, des entreprises, des syndicats, des institutions nationales des Droits de l'Homme, des ONG de défense des droits de l'Homme, des experts, et des organisations internationales ayant les entreprises dans leur champ d'intervention** (OIF, UE, OCDE, PNUD, BIT, etc.).

- Le séminaire s'organisera autour de quatre temps :

1. Une ouverture axée sur les **définitions et la problématique** : les enjeux de la RSE au regard de la place des droits de l'Homme dans la mondialisation ; **un représentant du gouvernement français** est annoncé aux côtés d'un ministre du gouvernement de sa Majesté Mohamed VI ;
2. Sept tables rondes **analysant un certain nombre de cas concrets** pour lancer des discussions autour de thématiques susceptibles de dessiner une stratégie commune ;
3. Une séance consacrée à l'identification des **principales négociations internationales** en cours et à venir sur la RSE (OCDE, G8, UE, ISO) ;
4. Une clôture consacrée à la **définition d'orientations de travail** et de stratégies de négociation dans les différentes enceintes internationales.

- Le séminaire aura lieu au Centre d'Accueil et de Conférences de Rabat (C.A.C) :
Bd Essanaouer, Hay Riad,
Rabat Institut BP 6346
Tél. +212 37 71 35 19 ou +212 37 71 32 92

Une navette assurera les transferts depuis les aéroports de Casablanca et Rabat.

Contact : Souhila Zitouni, chargée de mission auprès de l'AFCNDH
Tel : +33 1 53 69 31 03
Email :suhila.zitouni@laposte.net